

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes,

Les présentes attestent que, conformément à un bref, en date du trentième jour d'octobre 1958, adressé à William Horodyski, de Beauséjour, dans la province de Manitoba, en vue de l'élection d'un député à la Chambre des communes du Canada pour le district électoral de Springfield, en remplacement de Val Yacula, décédé, Joe Slogan, d'East Selkirk, Manitoba, dentiste, a été proclamé élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce deuxième jour de janvier 1959.

Le Directeur général des élections,
N. CASTONGUAY (L.S.)

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes,

Les présentes attestent que, conformément à un bref, en date du trentième jour d'octobre 1958, adressé à Norman W. Martin, de Toronto, dans la province d'Ontario, en vue de l'élection d'un député à la Chambre des communes du Canada pour le district électoral de Trinity, en remplacement d'Edward R. Lockyer, décédé, Paul T. Hellyer, 8 Redmount Road, Toronto, Ontario, chef d'entreprise, a été proclamé élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce deuxième jour de janvier 1959.

Le Directeur général des élections,
N. CASTONGUAY (L.S.)

Les députés dont les noms suivent, ayant prêté et souscrit le serment d'office prescrit par la loi, prennent séance:

M^{me} Jean Casselman, du district électoral de Grenville-Dundas;
M. Louis Fortin, du district électoral de Montmagny-L'Islet;
M. Joe Slogan, du district électoral de Springfield;
L'honorable Paul T. Hellyer, du district électoral de Trinity.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-1, Loi concernant la prestation des serments d'office, qui est lu pour une première fois.

M. l'Orateur fait connaître que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, il en a obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue au moment où vous vous réunissez pour reprendre vos fonctions parlementaires.